

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.18 Création et suppression d'un poste de rédacteur

L'an deux mille douze et le vingt février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Franck DENOLLY, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Michel CROS, Pierre VALVERDE

Pouvoir de Sylviane VANEL à Eric CLO

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Monsieur le Maire indique que la secrétaire qui est sur le poste de Rédacteur participe aux réunions du conseil municipal ainsi qu'aux municipalités.

A ce titre et compte tenu des heures supplémentaires qu'elle effectue, il propose à l'assemblée de porter son temps de travail de 32 h 50 à 35 heures par semaine, ce qui en ferait un « temps complet ».

Le poste actuel est à supprimer au 1^{er} mars 2012 et il convient de créer un nouveau poste à la même date.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de supprimer le poste de Rédacteur pour un temps de 32 heures 50 hebdomadaires par semaine.**
- **Décide de créer le poste de Rédacteur pour un temps de 35 heures hebdomadaires par semaine à compter du 1^{er} mars 2012.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD